



Honorable Marc Garneau
Ministre des Affaires étrangères
Honorable Deb Schulte
Ministre des Aînés
Parlement du Canada
Chambre des communes
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0A6

## Chers ministres Garneau et Schulte:

En guise d'introduction, le *International Longevity Centre Canada*<sup>i</sup> (Centre international sur la longévité du Canada) est un groupe de réflexion axé sur les droits humains des personnes aînées qui fait partie d'une Alliance mondiale<sup>ii</sup> de 16 centres internationaux de longévité.

Nous vous écrivons afin d'exprimer notre aversion face aux flagrantes maltraitances infligées aux personnes aînées au Canada et à travers le monde durant la pandémie COVID-19. Cette crise mondiale a clairement démontré l'effet létal<sup>iii</sup> très réel de l'âgisme sur les droits humains fondamentaux des personnes aînées comme en témoigne : les effroyables maltraitances infligées aux Canadiens âgés dans les établissements de soins de longue durée<sup>iv</sup>; les restrictions systématiques et sévères des soins de santé, ayant entraîné la mise à mort de nombreux aînés en Italie<sup>v</sup>; et le traitement des personnes aînées dans la presse et les médias sociaux, tel qu'en témoigne l'expression populaire « *Boomer Remover* »<sup>vi</sup> qui se traduit par « *dissolvant à boumeurs* ».

Selon l'adage « what you permit, you promote » (si vous l'autorisez, vous en faites la promotion), tout pays qui autorise les violations des droits de l'homme doit en être imputable. Il est urgent et impératif que le Canada engage des actions définitives pour promouvoir le respect des droits humains fondamentaux à travers le monde, ce qui a historiquement amené tant de respect envers notre nation. Nous demandons que le Gouvernement canadien prenne des mesures immédiates et décisives pour diriger et soutenir une Convention sur les droits de toutes les personnes aînées des Nations Unies (ONU).

Les mérites d'une Convention de l'ONU sur les droits des personnes aînées ont fait l'objet de communications écrites avec vos prédécesseurs, les ministres Freeland et Tassi, le 14 juillet 2018 ainsi que le 21 aout 2018, et lors d'une réunion de suivi avec le ministre Tassi le 4 octobre 2018. À la suite de notre première lettre, en juillet 2018, nous avons été très encouragés, lorsque le délégué canadien du *Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement* à l'ONU a déclaré « Le Canada tient à remercier le *International Longevity Centre of Canada* ainsi que les autres ONG et ... le Canada est prêt à discuter de l'idée d'une Convention sur les droits des personnes aînées. ». Cette déclaration a suscité des applaudissements spontanés dans toutes les ONG internationales puisque le Canada aurait été le premier pays développé à soutenir les droits



humains des personnes aînées par une Convention. Ceci fut suivi de plusieurs mois de silence qui nous ont incités à écrire aux ministres le 2 juin 2019. Malheureusement, la communication avec vos prédécesseurs datant du 29 aout 2019 fut moins positive. Il en ressortit que « Le Gouvernement du Canada demeurait ouvert à l'idée de discuter d'une Convention sur les droits des personnes aînées, mais qu'il estimait important d'écouter le point de vue des États membres et des parties prenantes. »

Le Canada ne doit pas se délester de sa responsabilité de protéger les droits de la personne des Canadiens âgés en l'abdiquant à d'élusifs « États membres » ou « parties prenantes ». Qui plus est, l'impact de la pandémie sur les personnes aînées a montré que la suggestion de vos prédécesseurs, selon laquelle « les États membres peuvent mieux implanter les obligations internationales existantes en matière de droits de la personne afin de protéger et renforcer les droits des personnes aînées » est au mieux, un vœu pieux. Si ce raisonnement avait été juste, il n'y jamais aurait eu besoin d'aucune convention spéciale de l'ONU – pour les femmes, pour les enfants, pour les autochtones ou pour les personnes handicapées, pour n'en nommer que quelques-unes. Nous devons mettre de côté les arguments pléthoriques selon lesquels la « bonne volonté » ou les « législations souples » comme le *Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement* protégeront les droits des personnes aînées considérant que la pandémie a clairement montré que ce n'était pas le cas.

C'est maintenant qu'il faut agir. C'est maintenant qu'il faut changer. Nous devons mettre un terme à cette « pandémie d'âgisme » dès maintenant.

Comme notre premier ministre l'a si éloquemment proclamé lors de son discours à la Chambre des communes le 11 avril : « Notre travail en tant que Canadiens est de défendre la dignité et le caractère sacré de chaque vie humaine, riche ou pauvre, jeune ou vieille, malade ou en santé. » Nous mettons le Gouvernement canadien au défi d'associer ACTION à ces mots; de se lever et d'agir comme leader mondial de la protection des droits humains fondamentaux de chaque personne aînée; de consacrer fièrement la tradition acquise par le Canada en tant que chef de file mondial en matière de droits humains en supportant et en menant la lutte pour une convention de l'ONU sur les droits des personnes aînées.

Nous attendons votre réponse.

Cordialement,

(Inscrire : signature, nom, rôle/fonction, organisme, téléphone et courriel)

i https://www.ilccanada.org/

ii https://www.ilc-alliance.org/

iii https://www.cdc.gov/mmwr/volumes/69/wr/mm6912e2.htm

iv https://globalnews.ca/news/6828045/long-term-care-homes-most-coronavirus-deaths-canada/

v https://www.statista.com/statistics/1105061/coronavirus-deaths-by-region-in-italy/

vi https://www.newsweek.com/boomer-remover-meme-trends-virus-coronavirus-social-media-covid-19-baby-boomers-1492190